

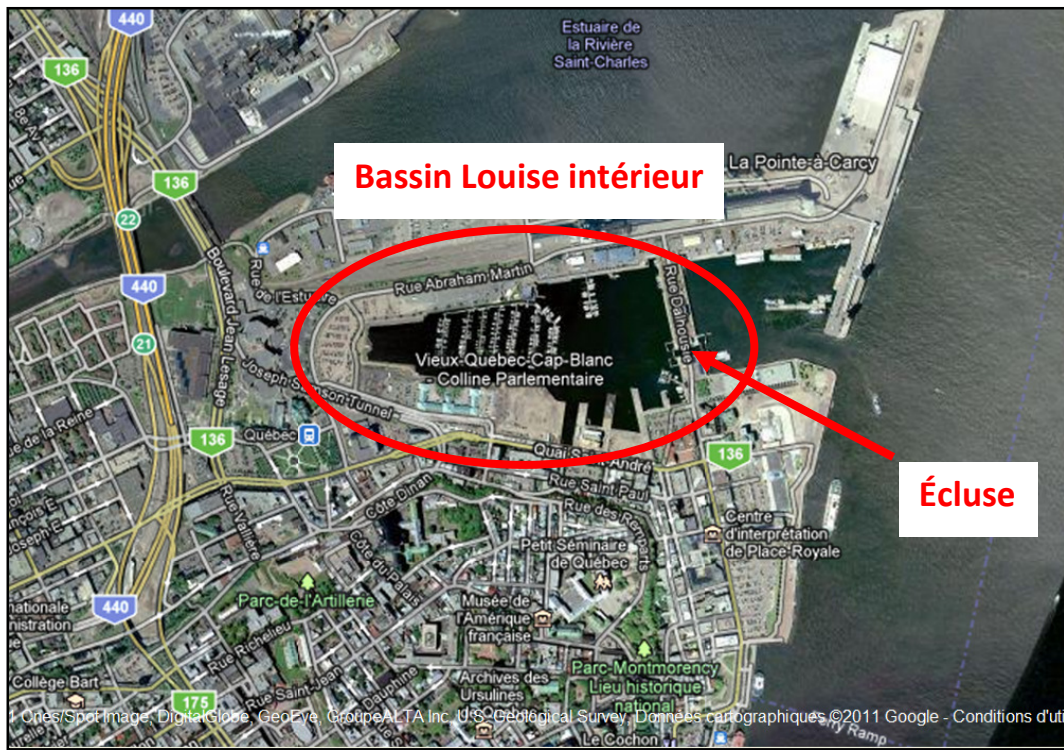
Québec, le 6 décembre 2011

L'honorable Stephen Harper
Premier ministre du Canada
Cabinet du Premier ministre
80, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0A2

Monsieur le Premier ministre,

Je souhaite, par cette lettre, attirer votre attention sur des tractations inquiétantes qui se déroulent actuellement entre la Ville de Québec, la Commission de la Capitale nationale (CCN) et l'Administration portuaire de Québec (APQ) quant à l'aménagement du bassin Louise de Québec, un endroit clé pour le développement de la ville. Je vous écris car nos élus municipaux et l'APQ refusent de tenir compte des voix citoyennes et démocratiques intéressées à ce que la vocation de ce lieu réponde au bien commun. Une privatisation complètement arbitraire de ces berges publiques est en préparation, et peu de gens en sont informés.

Le bassin Louise et son pourtour sont des propriétés du gouvernement fédéral sous la fiducie de l'Administration portuaire de Québec (APQ). [Cela n'a pas toujours été le cas, le bassin ayant été géré par la Société immobilière du Canada (Vieux-Port de Québec) durant la majeure partie des années 1980]. Le bassin forme un lac urbain en plein quartier touristique et populaire de la ville. La carte ci-dessous montre, encadrée en rouge, la partie intérieure du bassin Louise (environ 10 hectares de liquide) dont le niveau d'eau est régi par une écluse.



Bassin Louise de Québec (www.maps.google.com)

Depuis plusieurs années, le bassin Louise intérieur est à moitié vide et sert exclusivement de marina. Cette marina est d'ailleurs déficitaire dans les livres de l'APQ.

Il s'agit d'un lieu très convoité à Québec. Comme dans toutes les grandes villes, les terrains littoraux sont les plus précieux. Ils attirent les humains intéressés aux plaisirs du contact physique avec l'eau, les promoteurs immobiliers conscients de l'immense valeur d'une propriété offrant la beauté d'une perspective maritime, et les élus municipaux toujours à l'affut de nouvelles sources d'impôts fonciers. Non seulement le bassin Louise est-il situé au bord de l'eau dans une partie de la ville où les accès physiques au fleuve font cruellement défaut à la population, mais il offre un des plus beaux panoramas urbains d'Amérique du nord, comme la photo ci-dessous le montre.



Vue sur la Haute-Ville de Québec à partir du bassin Louise de Québec (Janvier 2011)

Signe du charme incontesté de ce lac urbain en plein centre-ville, la Société du 400^e anniversaire de Québec (2008) a fait du bassin Louise le site principal des fêtes qui furent, comme vous le savez, un grand succès.

L'aménagement du bassin Louise planifié à l'abri des regards populaires

Lors de la dernière assemblée générale annuelle du Port de Québec tenue le 13 juin 2011, le pdg de l'APQ, monsieur Mario Girard, a dit que l'ensemble du bassin Louise était destiné à un grand développement immobilier (hôtels, bureaux, commerces, condos) et qu'il était déjà en discussion avec la Ville et la CCN à ce sujet (Annie Morin, *Le Soleil*, 14 juin 2011).

Le 1^{er} novembre 2011, monsieur François Picard, conseiller municipal et vice-président du comité exécutif de la Ville, a confirmé par courriel que l'APQ destinait toujours le secteur du bassin Louise à un développement immobilier et que ses échanges avec la Ville et la CCN se poursuivaient. Or, cette information est pour le moins étonnante, le pdg du Port ayant affirmé six jours plus tôt (le 26 octobre 2011), en diner-conférence des 20^e *Journées du fleuve St-Laurent* organisées par la ZIP Québec – Chaudière-Appalaches, que l'APQ ne préparait « rien de concret présentement au bassin Louise ».

Lors de l'assemblée générale annuelle du Port de Québec du 13 juin 2011, la première sous la direction du nouveau pdg Mario Girard, l'APQ souligna à gros traits sa volonté d'instaurer une atmosphère de transparence avec la population locale, désirant ainsi rompre avec l'opacité souvent reprochée à l'APQ. L'apparente contradiction entre le pdg et la Ville dans le dossier du bassin Louise devrait inciter à la plus grande prudence quant à cette supposée transparence.

Il n'est pas surprenant que la Ville s'intéresse à une section de littoral vierge, surtout lorsqu'il s'agit d'une incursion du fleuve St-Laurent en plein quartier central et historique comme le bassin Louise. La chose surprenante est plutôt que son Conseil exécutif en planifie l'aménagement à l'abri des regards et à l'insu de la population.

Les discussions ayant présentement cours entre la Ville, la CCN et l'APQ se déroulent à l'intérieur d'un comité appelé *Comité de concertation Port-Ville*, dont les procès verbaux ne peuvent être consultés à moins d'en faire la demande en vertu de la Loi d'accès à l'information, en acceptant que plusieurs passages pertinents soient caviardés. Quiconque tente de connaître la teneur des discussions de ce comité relativement au bassin Louise se heurte au silence. Des questions à cet effet de la part de citoyens ont même déjà été posées au maire Régis Labeaume lors du Conseil municipal, mais celui-ci a sèchement répondu qu'il ne fournirait pas d'informations sur des discussions avec l'APQ, parce que celles-ci sont de nature privée.

L'appartenance portuaire du lieu : une justification pour la Ville

La gestion du bassin Louise par l'APQ est la justification évoquée par la Ville pour planifier le développement d'une berge publique à l'abri de considérations populaires. Cela n'est toutefois pas sans soulever des contradictions.

D'un côté, nous avons un document municipal officiel, le Règlement de zonage de la Ville de Québec, montrant que la Ville de Québec considère le bassin Louise et son pourtour comme faisant partie de son territoire et que le Règlement de zonage s'y applique comme ailleurs. De plus, le Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) de la Ville prévoit « *affecter ce secteur [le pourtour du bassin] à des fins publiques et récréatives associées au fleuve, en cherchant entre autres à accroître l'accès à l'eau* ».

De l'autre côté, les citoyens et les Conseils de quartier font face à des élus municipaux qui se déresponsabilisent. Le 28 février 2011, tous les Conseils de quartier de l'arrondissement La Cité – Limoilou (l'arrondissement où est situé le bassin Louise) ont demandé à leurs élus d'arrondissement la tenue d'un débat public sur la vocation du bassin Louise et de son pourtour. La réponse de la présidente du Conseil d'arrondissement, madame Suzanne Verreault, fut désarmante: « *Le bassin Louise, ce n'est pas chez nous.* »

Pendant ce temps, la Ville planifie un développement immobilier autour du bassin Louise, de concert avec l'APQ à l'intérieur d'un comité opaque.

À l'été 2008, la Ville a même octroyé un contrat (sans appel d'offres) de 24 950 \$ à la firme Bélanger Beauchemin Morency, Architectes & Urbanistes, afin « *d'obtenir une analyse urbaine globale du secteur du bassin Louise et de son milieu urbain adjacent* ». Si le bassin Louise n'est pas « *chez-nous* », pourquoi alors dépense-t-on l'argent des citoyens pour qu'une firme d'architectes réfléchisse sur l'aménagement du lieu?

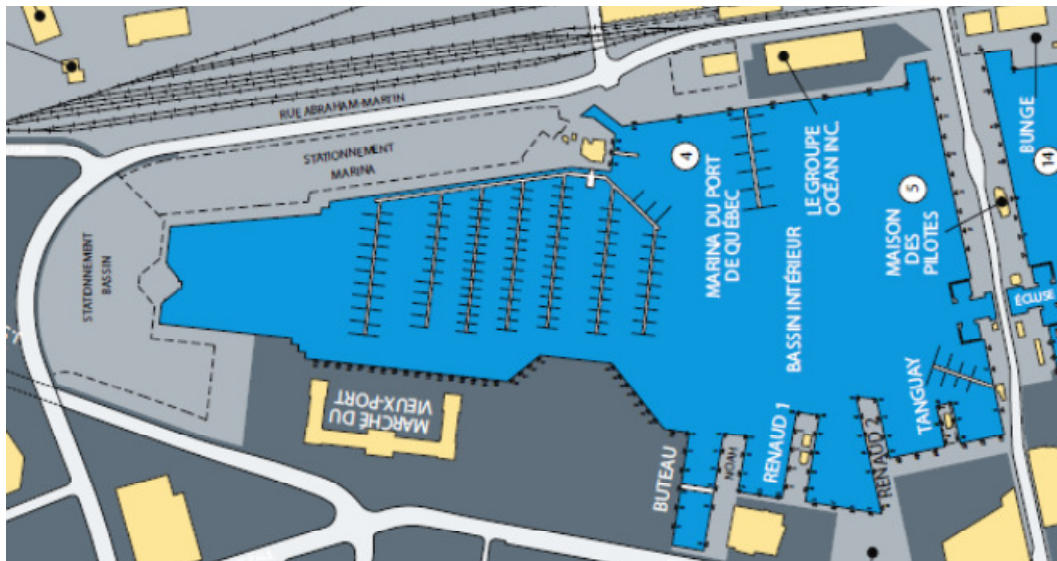
Le bassin Louise et la mission de l'APQ

Bien que les Lettres patentes de l'APQ autorisent cette dernière à exploiter une marina, il y a lieu de se demander si ce genre d'activité cadre bien dans la mission d'un port de transbordement de vrac solide et liquide. La mission de l'Administration portuaire de Québec consiste à :

- 1) favoriser et à développer le commerce maritime;
- 2) servir les intérêts économiques de la région de Québec et du Canada;
- 3) assurer sa rentabilité dans le respect de la communauté et de l'environnement.

La carte ci-dessous est tirée du site web du Port de Québec. Elle montre le bassin Louise intérieur et son pourtour. En gardant en tête la mission de l'APQ énoncée ci-dessus, on constate les choses suivantes :

- a) Il n'y a pas de transbordement (ou commerce) maritime de vrac dans le bassin Louise;
- b) la vocation exclusive du bassin Louise en tant que parking liquide privé (une marina) à moitié vide ne sert pas les intérêts économiques de la région;
- c) en maintenant cette situation au cœur d'une population défavorisée sur le plan aquatique et en plein quartier touristique, le Port n'agit pas dans le « *respect de la communauté* ».



Activités au bassin Louise (intérieur) de Québec (Source : www.portquebec.ca)

Les points b) et c) ci-dessus méritent d'être développés. Commençons par le point b), à savoir l'obligation de l'APQ de servir les intérêts économiques de la région de Québec et du Canada.

Des citoyens, des commerçants et des élus de tous les paliers proposent depuis 16 ans que le bassin Louise intérieur soit aménagé en parc-plage quatre-saisons, incluant une plage en été et une patinoire en hiver. Le parc-plage serait une infrastructure récréotouristique apte à jouir rapidement d'une renommée internationale, simplement parce qu'elle offrirait un des plus beaux panoramas urbains d'Amérique en plein quartier touristique d'une ville du patrimoine mondial. En restreignant l'usage du bassin Louise à une marina, la Ville et l'APQ privent la région

de retombées économiques importantes, et les quartiers centraux de Québec d'un accès à l'eau leur faisant cruellement défaut.

Le parc-plage serait nommé en l'honneur d'une légende canadienne de la natation en eau libre : Jacques-Amyot (photos ci-dessous). [Jacques Amyot est membre de l'Ordre National du Québec et président d'honneur de la Société des Gens de Baignade (www.gensdebaignade.org) qui milite en faveur d'un usage public du bassin Louise.]



Jacques Amyot, président d'honneur de la Société des Gens de Baignade, lors du dévoilement du buste en bronze érigé en son honneur à Roberval en juillet 2011. Monsieur Amyot est photographié en compagnie du ministre fédéral des Transport Denis Lebel (photo de gauche) et du ministre québécois de la Santé Yves Bolduc (photo de droite).

Une décision économique rentable

Les arguments économiques pour soutenir l'option du développement d'une telle infrastructure sont pourtant solides. La fréquentation des plages et plans d'eau est reconnue pour entraîner des retombées économiques importantes¹⁻⁴. Aux États-Unis, le tourisme est le secteur industriel qui génère le plus d'emplois et de revenus étrangers. Les États côtiers reçoivent la plus grande portion de ces revenus (environ 85 %), simplement parce que leurs plages sont la destination touristique préférée. En fait, le nombre de visiteurs des parcs et sites récréatifs dans l'ensemble du pays est inférieur au nombre de visiteurs sur les plages!

Une récente étude⁵ de l'université Ryerson de Toronto s'est penchée sur l'impact économique des plages situées entre Sarnia et Tobermory le long du lac Huron en Ontario. Les sondages de l'étude révèlent que les résidents et les visiteurs dépensent respectivement 9-12 \$ et 42-56 \$ localement (à l'intérieur d'un rayon de 50 km) par jour à la plage. À l'extérieur d'un rayon de 50 km, les visiteurs y dépensent quotidiennement 29-39 \$. Pour 69 % des sondés, la visite à la plage est une activité familiale (pendant combien de temps peut-on soutenir l'intérêt d'un enfant qui visite le Vieux-Québec?) et ils y restent en moyenne trois jours. Il s'agit aussi de la raison première de leur voyage.

Revenons enfin sur le point c) ci-dessus, à savoir l'obligation de l'APQ d'assurer sa rentabilité dans le respect de la communauté et de l'environnement. Partout dans le monde, les relations entre les ports et les villes sont soumises à des tensions entre les désirs des citoyens (toujours plus nombreux) d'avoir des accès publics à l'eau de manière à pouvoir en jouir physiquement, et les besoins d'espace littoral du port pour ses opérations commerciales nécessaires à la prospérité économique du pays. Dans beaucoup de régions du monde, ces tensions incitent les ports à s'étendre loin des centres urbains les ayant vus naître.

À Québec, le bassin Louise est situé dans un quartier densément peuplé. De plus, ce lac urbain ne sert pas au commerce maritime du Port. Ainsi, n'est-on pas devant une occasion en or pour l'APQ de poser un geste noble en léguant le bassin Louise intérieur à la population? Un tel geste lui garantirait un immense capital de sympathie et deviendrait un exemple éloquent de relations ville-ports harmonieuses à travers le monde portuaire.

L'avantage que tirerait l'APQ en permettant l'établissement d'un parc-plage serait la conservation de la vocation aquatique du lieu et la création d'une interface tampon entre la ville et le port. Un développement immobilier ne ferait que faire progresser davantage le front urbain sur le domaine maritime, au risque que soient exigés plus tard de nouveaux développements de ce genre. Le parc-plage viendrait établir définitivement la limite entre ce qui est la ville et ce qui est le port pour ce lieu fortement convoité.

Le développement immobilier n'est pas la mission d'un port

Il n'est pas nécessaire d'être juriste pour saisir comment la Loi maritime du Canada, les lettres patentes de l'Administration portuaire de Québec et le Règlement sur l'exploitation des Administrations portuaires s'appliquent ici. Rien n'y indique que l'APQ puisse autoriser un développement immobilier (hôtels, bureaux, commerces, condos) dont les liens avec sa mission de commerce maritime sont inexistantes. En planifiant un tel développement autour du bassin Louise, l'APQ ne déborde-t-elle pas de sa mission d'affaires, voire, de son cadre légal?

Ma demande au gouvernement du Canada

Étant donné l'absence de considération pour la population locale affichée par l'APQ et la Ville de Québec en ce qui concerne la vocation du secteur du bassin Louise de Québec, je fais appel à l'autorité ultime du Port de Québec, soit le gouvernement du Canada, pour:

- I) que cessent au sein du Comité de concertation Port-Ville toutes les tractations entre l'APQ, la Ville de Québec et la Commission de la Capitale nationale visant à faire des rives publiques du bassin Louise un développement immobilier privé incluant hôtels, bureaux, commerces et condos. Un tel développement sort du cadre de la mission de l'APQ et n'est autorisé dans aucune des lois et règlements susmentionnés;
- II) que soit organisé un débat public, digne d'une société démocratique, où la vocation du bassin Louise serait discutée et planifiée de manière à générer le plus de retombées économiques et sociales, pour le plus grand nombre de personnes, le plus longtemps possible. Un tel débat aurait trois étapes :
 - i) Mettre à la disposition de la population toute l'information (historique, sociale, économique et culturelle) relative au bassin Louise et aux grands projets d'équipements ou d'infrastructures, de projets de construction, qui pourraient entraîner des impacts sur le lieu;
 - ii) s'engager à consulter la population sur les principes d'aménagement fondamentaux, sur la vocation à donner à ce plan d'eau, et ce, selon les principes d'aménagements urbains du 21e siècle;
 - iii) recevoir, analyser et considérer les propositions concrètes d'aménagement qui seront soumises.

Il faut se rappeler qu'un tel débat est le processus ayant permis la naissance du Vieux-Port de Montréal, un lieu dont le succès populaire est incontestable.

Une situation impossible si l'eau était du gazon

Pour faire image, imaginons qu'Ottawa réservait la moitié des Plaines d'Abraham pour un stationnement d'automobiles de luxe et interdisait l'autre moitié à la population, malgré que celle-ci soit vide. On déambulerait pour admirer de loin le gazon des Plaines au lieu d'en jouir. Cette hypothèse loufoque est pourtant la réalité de Québec, si on remplace « *gazon* » et « *Plaines* » par « *eau* » et « *bassin Louise* ».

Je souhaite de tout cœur, monsieur le Premier ministre, que vous donniez un accueil favorable à mes demandes. Je demeure à votre service pour répondre à toutes les questions que vous pourriez avoir dans ce dossier.

Sincèrement,



Jean Lacoursière, Ph.D.
310-2761, chemin Ste-Foy
Québec (QC) G1V 4R8

T (418) 907-8874

E jean.lacoursiere@mediom.com

Cc. L'honorable Denis Lebel, ministre fédéral des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.

L'honorable Christian Paradis, ministre fédéral de l'Industrie et ministre d'État (Agriculture).

Monsieur Pierre Moreau, ministre des Transports du Québec.

Monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec.

Monsieur Sam Hamad, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec.

Madame Nicole Ménard, ministre du Tourisme du Québec.

Références

1. [Parc-plage Jacques-Amyot au bassin Louise de Québec – Une chance inouïe](http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/opinions/points-de-vue/201106/20/01-4410868-parc-plage-jacques-amyot-au-bassin-louise-de-quebec-une-chance-inouie.php), Le Soleil (Cyberpresse), 21 juin 2011; disponible à <http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/opinions/points-de-vue/201106/20/01-4410868-parc-plage-jacques-amyot-au-bassin-louise-de-quebec-une-chance-inouie.php>

2. Un parc-plage au bassin Louise de Québec : une chance inouïe, Le Devoir, 20 juin 2011; disponible à <http://www.ledevoir.com/politique/ville-de-quebec/325839/un-parc-plage-au-bassin-louise-de-quebec-une-chance-inouie>
3. Economics of Florida's beaches: The impact of beach restoration, Catanese Center for urban and environmental solutions at Florida Atlantic University (2003), 141 pages. L'article contient une revue de littérature et une abondante bibliographie; disponible sur www.dep.state.fl.us/beaches/publications/pdf/phase1.pdf
4. Economic Effects of Recreation at U.S. Army Corps of Engineers Water Resources Projects, U.S. Army Corps of Engineers (1996), cité dans www.mddep.gouv.qc.ca/eau/recreative/consequence.htm
5. Determining the Economic Impact of Beaches: Lake Huron Shoreline from Sarnia to Tobermory, Report Summary, R. Dodds, Ted Rogers School of Management, Ryerson University (15 April 2010) http://www.abca.on.ca/downloads/EconomicImpactBeaches_1.pdf



Le bassin Louise de Québec: une chance inouïe de développement économique, touristique et social. Nos élus oseront-ils la bousiller?